

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MICHEL DE FRONSAC

2020/036

Nombre de membres
en exercice : 15

Séance du 08 septembre 2020

Présents : 12

L'an deux mille vingt, le huit septembre, le Conseil Municipal de SAINT MICHEL DE FRONSAC, convoqué en date du 03/09/2020, s'est réuni à huis clos en raison du COVID-19, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUBOUREAU, le maire.

Représenté : 1

Sont présents : Mesdames Nathalie ARAUJO, Pascale COLLART DUTILLEUL et Sylvie PAPON.

Votants : 13

Messieurs Mathieu BOUSSOUGANT, Patrick de COURNUAUD, Baudouin de LA RIVIERE, Jean-Marc DUBOUREAU, Alexis DURAND, Thierry FAYE, Alain JOUBERT, Stéphane PATEAU et Didier THIBAUDEAU.

Sont absentes : Madame Ludivine CAZENAVE (pouvoir à Monsieur DUBOUREAU) Madame Zita DUBOIS et Madame Elodie TEILLET.

Est désigné secrétaire de séance : Monsieur Thierry FAYE.

OBJET : Constitution des commissions communales (A&R délibération n° 2020/017)

La liste des commissions communales telle qu'établie en séance du 26/05/2020 ayant fait l'objet d'ajustements et ne permettant pas d'établir que la commission d'appel d'offre a été constituée à la suite d'une élection, il convient, conformément à la législation en vigueur, de modifier la délibération n° 2020/017 de la manière suivante :

N° 1 - FINANCES / BUDGET : Tous les conseillers.

N° 2 - VOIRIE / ESPACES VERTS / SÉCURITÉ : Jean-Marc DUBOUREAU - Alain JOUBERT- Patrick de COURNUAUD - Baudouin de LA RIVIERE- Pascale COLLART DUTILLEUL- Zita DUBOIS - Alexis DURAND -

Sylvie PAPON - Stéphane PATEAU – Didier THIBAUDEAU.

N° 3 - BATIMENTS : Jean-Marc DUBOUREAU - Alain JOUBERT- Patrick de COURNUAUD - Baudouin de LA RIVIERE - Ludivine CAZENAVE - Sylvie PAPON - Didier THIBAUDEAU.

N° 4 – FETES-CÉRÉMONIES-CULTURE : Jean-Marc DUBOUREAU - Alain JOUBERT - Nathalie ARAUJO- Mathieu BOUSSOUGANT - Thierry FAYE - Sylvie PAPON - Elodie TEILLET - Didier THIBAUDEAU.

N° 5 - AMENAGEMENT COMMUNE/ECO-CITOYENNETÉ/ENVIRONNEMENT : Tous les conseillers.

N° 6 – ECOLE/JEUNESSE/ASSOCIATIONS : Jean-Marc DUBOUREAU - Patrick de COURNUAUD - Nathalie ARAUJO - Mathieu BOUSSOUGANT – Zita DUBOIS - Thierry FAYE- Elodie TEILLET- Didier THIBAUDEAU.

N° 7 – ACTION SOCIALE ET AIDE ADMINISTRATIVE : Jean-Marc DUBOUREAU - Patrick de COURNUAUD - Nathalie ARAUJO - Zita DUBOIS - Thierry FAYE - Elodie TEILLET.

N° 8 - POLE COMMUNICATION : Jean-Marc DUBOUREAU - Ludivine CAZENAVE- Pascale COLLART DUTILLEUL- Patrick de COURNUAUD - Zita DUBOIS - Thierry FAYE.

N° 9 – PERSONNEL COMMUNAL : Jean-Marc DUBOUREAU - Alain JOUBERT- Baudouin de LA RIVIERE- Ludivine CAZENAVE - Pascale COLLART DUTILLEUL - Thierry FAYE - Stéphane PATEAU.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

VOTE POUR, à l'unanimité

Le Maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Saint-Michel-de-Fronsac, le 08 septembre 2020

Le Maire

Jean-Marc DUBOUREAU